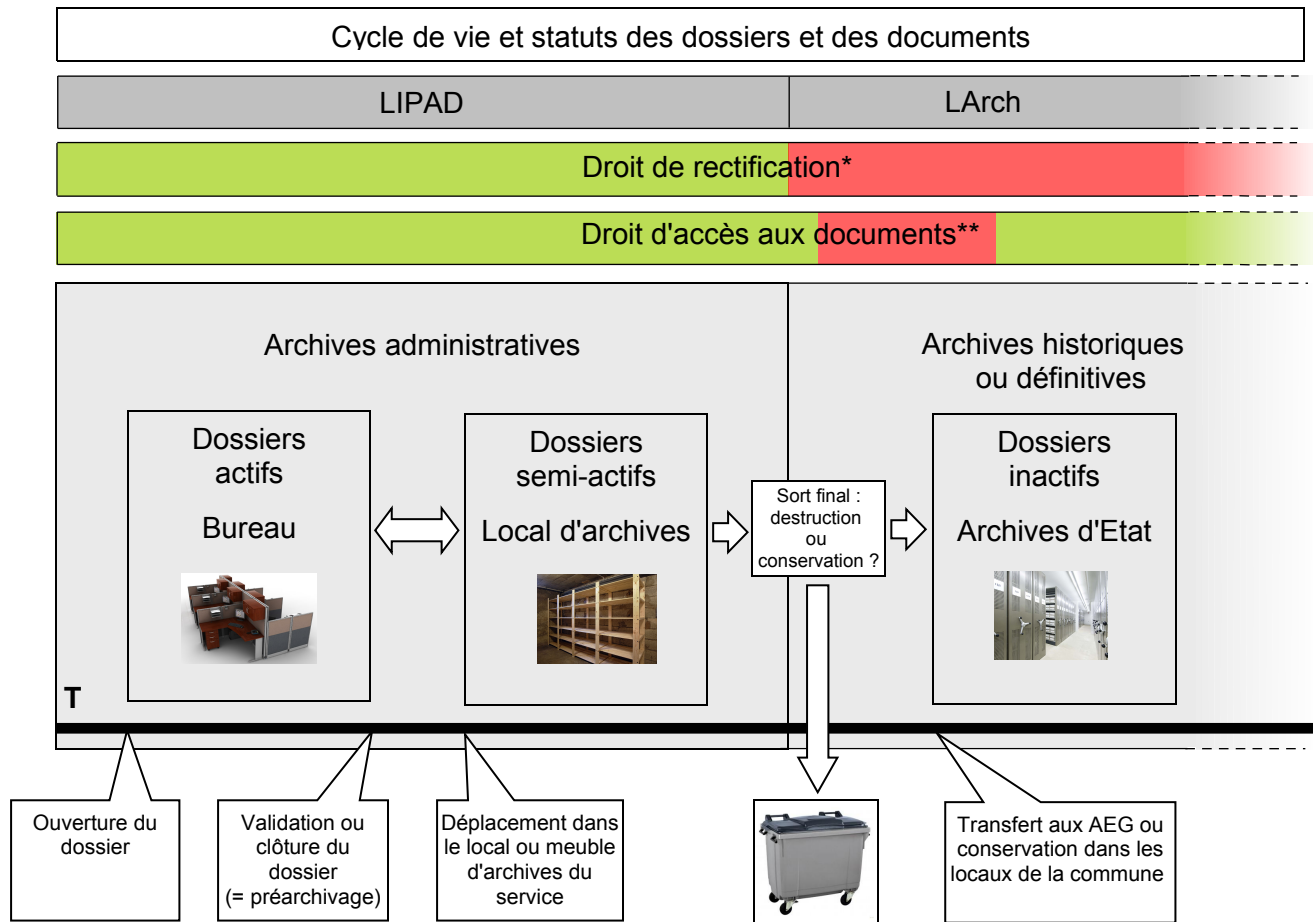


Accès aux documents



 Public ou rectifiable

 Non public ou non rectifiable

* Le droit de rectification s'éteint lorsque le document passe sous le régime de la LArch et devient une archive définitive.

** Si le document était public au titre de la LIPAD, il reste consultable pendant 5 ans après son passage sous le régime de la LArch. Après quoi, les délais de protection prévus par la LArch s'appliquent. A l'expiration du délai de protection, le document redevient public.